

Le président

Lyon, le 25 juillet 2017

Réf. D/BN-SP/1531

*Secours en montagne
dans l'Ariège*

M. le préfet Jacques WITKOWSKI
Directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le préfet,

En 2009, le préfet de l'Ariège a arrêté le plan ORSEC Secours en montagne. A cette époque, les sapeurs-pompiers locaux n'ont pas été intégrés dans le dispositif de secours (secours en montagne du ressort de la gendarmerie et définition du secours en montagne comme tout lieu non accessible à un véhicule sanitaire !).

Aujourd'hui, la révision de ce plan est d'actualité... sur les anciennes bases à savoir sans intégrer les sapeurs-pompiers.

J'attire votre attention sur la réelle capacité du SDIS de l'Ariège à être un partenaire incontournable dans ce domaine. Des efforts considérables de formation des personnels ont été effectués ; leur disponibilité et leurs compétences ne sont plus à démontrer. Il n'y a donc, vous en conviendrez j'espère, aucune raison objective :

- de ne pas reconnaître l'équipe de spécialistes des sapeurs-pompiers ariégeois ;
- de ne pas les intégrer dans le dispositif de réponse opérationnelle dans le cadre du secours en montagne.

Je vous sollicite afin que vous donniez des consignes claires à madame la préfète de l'Ariège afin qu'elle applique les dispositions de la circulaire KIHl en date du 6 juin 2011, tant dans les termes définissant la nature d'un secours en montagne que dans une organisation intégrant les deux unités en primo-intervenants. Une organisation du type « alternance » comme cela existe et fonctionne bien dans le département des Pyrénées-Atlantiques pourrait être une organisation efficiente. La mise en place d'un comité de suivi permettra la transparence totale et garantira l'engagement de tous.

Je ne demande pas l'exclusivité du secours en montagne pour le SDIS de l'Ariège. Je demande simplement que les sapeurs-pompiers puissent être intégrés et ainsi exercer leur métier, à savoir porter secours.

Me tenant à votre disposition pour des informations complémentaires, je vous prie de croire, monsieur le préfet, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Gérard IRIART

